

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2023 à 18h30

Présents : MMES Marie-Annick BLONDON - Mellissa GUIGUET - Christine BELLISSAND - Fabienne SACCHI
MM. Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude BLONDON - Christian SACCHI

Absents : Pascal ROBIN (procuration à Jean-Marc BUTTARD), Adrien KEMPF (procuration à Marie-Annick BLONDON) - Cédric GUEHO (procuration à Christian SACCHI)

Public : 3 personnes

Secrétaire de séance : MME Mellissa GUIGUET

1° - Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et désigne à l'unanimité MME Mellissa GUIGUET, secrétaire de séance.

2° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2023

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai dernier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2023.

3° - Décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

- Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par le Département de la Savoie de son bien cadastré section A3534 au profit de Christopher PORTAZ.
- Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par le Département de la Savoie de ses biens cadastrés section A3530 et A3533 au profit de Christopher PORTAZ.
- Avenant n°1 au lot 2 du marché de restauration de la Chapelle St Benoit pour l'entreprise NOEMI, augmentation du lot de 830,00 € HT soit 996,00 € TTC.
- Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement de la porte d'entrée de l'auberge communale.
- Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente.
- Avenant n°1 au marché de réhabilitation de la place du centre-bourg au lot 1 pour l'entreprise GRAVIER BTP, augmentation du lot de 81 393.64 € HT soit de 97 648.37 € TTC et au lot 2, augmentation du lot de 43 309.19 € HT soit 51 871.03 € TTC.
- Avenant n°2 au marché de réhabilitation du presbytère pour l'entreprise ROCCHIETTI, augmentation du lot de 8 325.15 € HT soit de 9 990.18 € TTC.

4° - Administration générale

4.1 Suppression d'un poste d'adjoint

M. le Maire informe que par courrier en date du 05 juillet, le Préfet de la Savoie a accepté la démission d'Adrien KEMPF de son poste d'adjoint. Suite à cette démission, le Conseil municipal peut décider :

1) soit de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant. Il convient donc alors de prendre une délibération pour modifier le nombre d'adjoints.

2) soit de remplacer l'adjoint démissionnaire.

M. le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident la proposition de supprimer un poste d'adjoint.

M. SACCHI est nommé 1^{er} adjoint et Mme BLONDON 2^{ème} adjoint.

4.2 Présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour les exercices 2016 et suivants

M. le Maire expose au Conseil municipal les observations émises par la Chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle qu'elle a exercé sur la gestion et les comptes de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour les exercices 2016 et suivants.

Ce rapport a été présenté lors du conseil communautaire du 5 juillet dernier et doit faire l'objet d'une présentation dans chaque conseil municipal. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'en prendre acte et d'en débattre.

Le Conseil municipal prend acte de la communication à l'assemblée délibérante de la gestion pour les exercices 2016 et suivants, de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône Alpes et de la réponse de M. le Président de la CCHMV concernant le contrôle des comptes, débat sur le rapport d'observations définitives de la CRC et prend acte de la tenue du débat.

4.3 Désignation d'un référent déontologue

Le Conseil municipal devra délibérer pour la désignation d'un référent déontologue des élus locaux.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout renseignement utile. Les missions du référent déontologue sont les suivantes :

-Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

-Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

M. le Maire propose de confier cette mission à M. Gil SONZOGNI.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent de confier cette mission à M. Gil SONZOGNI.

4.4 Proposition assurance Cyber Risques

M. le Maire présente au Conseil le devis de la SMACL pour couvrir les cybers risques. En effet, les risques étant de plus en plus importants (les collectivités locales subissent de plus en plus

de cyberattaques), il convient de mettre en place la prévention nécessaire aux potentielles cybers risques possibles sur la commune.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident le devis de la SMACL pour couvrir les cybers risques, pour un montant de 215.82 € TTC/an.

4.5 ONF : Etat d'assiette au titre de l'année 2024

M. le Maire présente au Conseil la proposition de l'ONF concernant l'état d'assiette pour les coupes à réaliser en forêt communale en 2024, aux parcelles M, I et A.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de valider l'état d'assiette pour les coupes à réaliser en forêt communale en 2024, aux parcelles M, I et A.

4.6 Contrat de partenariat PASS HMV

M. le Maire présente au Conseil municipal la convention avec l'Office du tourisme HMV. HMVT a entrepris le développement et la commercialisation d'un forfait multi-activités, dénommé « Pass activités HMV ». Ce dernier permet aux vacanciers et/ou résidents du territoire de Haute Maurienne Vanoise de pratiquer diverses activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire précité moyennant un coût réduit. Les activités proposées au Fort de la redoute Marie-Thérèse sont intégrées à ce Pass, c'est pourquoi il convient aux membres du Conseil, d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer la convention avec l'Office du tourisme HMV.

5° - Régie électrique

5.1 Convention service d'astreinte pour la régie électrique d'Avrieux

M. le Président de la régie électrique présente au Conseil la convention de mise en place d'un service d'astreinte pour la régie électrique d'Avrieux.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Président et M. le Maire à signer la convention de mise en place d'un service d'astreinte pour la régie électrique d'Avrieux.

5.2 Avenant à la convention de gestion du coordonnateur inter-régies électriques

M. le Président informe le Conseil de l'avenant à la convention de gestion du coordonnateur.

M. le Maire présente en complément le COPIL du 7 juillet dernier relatif à l'activité du coordonnateur inter régies.

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article 2 (Organisation) de la convention :
« Ce dernier sera mis à disposition des 4 autres régies afin de mettre en œuvre les missions définies dans sa fiche de poste ».

Depuis le changement de portage du poste de coordonnateur au 01/06/20123, le fonctionnement mis en place ne satisfait pas le Conseil municipal et le Conseil de régie, comme cela a été évoqué lors du dernier COPIL par le Maire d'Avrieux et le Président de la Régie électrique de Villarodin-Bourget.

Aussi, il est décidé de surseoir à la signature de cet avenant.

5.3 Programme FACE 2023

M. le Président de la régie électrique présente au Conseil la sollicitation du Département, exprimée par la Directrice de la Régie électrique, pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) pour les travaux d'extension du réseau électrique rue de l'Eglise.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident la demande de subvention du FACE au Département.

6° - Finances

6.1 Décisions modificatives (Budget Commune et Régie)

M. le Maire, explique que suite aux deux avenants présentés dans les décisions du Maire, concernant la place du centre-bourg, il y a lieu de prendre une décision modificative pour abonder l'opération « centre-bourg ». De plus, il manque des crédits à l'opération « turbinage » et au compte d'emprunt 66111.

Enfin, il convient de budgétiser les centimes de TVA qui peuvent être mandatés dans l'année au budget de la Régie électrique.

M. le Maire propose les mouvements de crédits ci-après :

Budget communal (décision modificative n°2) :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 615231 : Voirie | 719.42 € | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 719.42 € | |
| D 2031-102 : TURBINAGE | | 2 500.00 € |
| D 2031-199 : SENTIER DE L EAU | 2 500.00 € | |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 2 500.00 € | 2 500.00 € |
| D 21318 : Autres bâtiments publics | 27 000.00 € | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 27 000.00 € | |
| D 2313-182 : PLACE CENTRE BOURG | | 132 000.00 € |
| D 2315-198 : REHABILITATION CASCADELLES | 105 000.00 € | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 105 000.00 € | 132 000.00 € |
| D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance | | 719.42 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | | 719.42 € |

Budget de la Régie électrique (décision modificative n°1) :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6063 : fournitures d'entretien | 100.00 € | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 100.00 € | |
| D 658 : charges subv. Gest° courante | | 100.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | | 100.00 € |

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la décision modificative n°2 sur le budget communal et la décision modificative n°1 sur le budget de la régie électrique.

6.2 Convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif

M. le Maire indique qu'une décision a été prise en 2020 pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et que dorénavant il convient de prendre une délibération.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la convention avec la CCHMV pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif comme suit :

- La commune réalise, sur la base des relevés qu'elle effectue, une facturation commune, intégrant les contributions dues par les usagers en matière d'assainissement collectif,

lorsque ces derniers bénéficient du service de collecte et de traitement des eau usées.

- L'établissement des rôles et de la facturation par la commune, au nom et pour le compte de la CCHMV, donnera lieu à une indemnité qui sera versée avant le 31 décembre de l'année N. Cette indemnisation sera basée sur le nombre d'abonnés au service public de l'assainissement collectif de l'année N-1 de la commune, avec un montant plancher de 300 € (net de TVA).

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer ladite convention avec la CCHMV.

6.3 Location d'un local communal

M. le Maire informe que suite à la demande de Mme LENTREMY, il convient aux membres du Conseil d'autoriser M. le Maire à signer un bail de courte durée et fixer le prix de la location du local.

M. le Maire propose le prix de la location du local à 200 € HT par mois.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident la proposition de M. le Maire et l'autorisent à signer le bail de courte durée avec Mme LENTREMY.

6.4 Définition des charges (silo à granulés) des 2 appartements du presbytère

M. le Maire informe le Conseil qu'il sera appelé à délibérer sur les modalités de répartition des frais de chauffage des deux appartements du presbytère.

D'autre part, une commission se réunira prochainement pour l'attribution de ces deux logements en privilégiant les candidatures de couples avec enfants ou de famille monoparentale avec des enfants.

6.5 Subvention à la FRESM

M. le Maire rappelle l'action de mémoire portée par la 27^{ème} brigade d'infanterie de montagne et la Fédération des soldats de montagne (FRESM) pour le projet du triptyque sur la bataille des Alpes.

Le projet du triptyque est soutenu et subventionné par l'Etat, les Régions et les Départements concernés pour un budget estimé à 300 000 € pour ces trois actions :

- la mise en place de panneaux sur le terrain,
- la réalisation d'un site Internet consacré à la Bataille des Alpes de 1940
- l'édition d'un guide Michelin.

Il s'agit d'exhumer de l'oubli cette « Bataille des Alpes » de 1940 qui a su arrêter les Italiens sur la frontière et les Allemands sur le Rhône, l'Isère et en Chartreuse. Le projet couvre toutes les Alpes françaises.

Ce sont des moments d'histoire qui mettent en valeur nos territoires. Le tourisme s'appuie sur un pays attractif, constitué d'une pluralité de centres d'intérêt. Le tourisme de mémoire est une belle carte à jouer dans notre région car outre l'histoire dont on parle, il s'appuie sur de nombreux ouvrages militaires toujours présents dans le paysage.

M. le Maire propose au Conseil de commander 50 exemplaires du guide Michelin de la bataille des Alpes. Ces ouvrages ne peuvent être vendus, seulement distribués gratuitement.

M. le Maire propose l'attribution d'une subvention à la FRESM pour le financement des guides Michelin de la bataille des Alpes, 50 exemplaires à 2 €, soit une subvention totale de 100 €.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent la subvention de 100 € à la FRESM.

7° - Regroupement pédagogique

7.1 Compte-rendu du Conseil d'école

Mme Marie-Annick BLONDON présente au Conseil le compte rendu du conseil d'école.

Le Conseil municipal remercie les équipes enseignantes, les enfants du RPC et les équipes du PNV pour leur investissement notamment pour les 60 ans du parc de la Vanoise et leur belle exposition récompensée par un prix de 1 200 € pour leurs futurs projets scolaires.

8° - Chantier des puits de ventilation

8.1 Point sur l'avancement du chantier

M. le Maire présente au Conseil l'avancement du chantier des puits de ventilation.

8.2 Suivi de la ressource en eau

M. le Maire présente au Conseil les dispositions mises en place dans le cadre du suivi de la ressource en eau.

Il rappelle sa vigilance et son exigence quant au suivi de la ressource en eau sur la commune d'Avrieux.

Dans le cadre du projet puis de la réalisation de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon/Turin, un suivi des sources, des captages, ruisseaux et ouvrages piézométriques a été réalisé afin d'évaluer l'impact éventuel des travaux sur les ressources hydriques.

Les paramètres mesurés sont le débit, la température et la conductivité des sources, captages et ruisseaux et la profondeur de la nappe dans les ouvrages piézométriques.

Les mesures ont été réalisées à partir de 1993 pour les plus anciennes, et se poursuivent aujourd'hui.

Les mesures faites mensuellement sur Avrieux concernent un captage d'eau potable de secours servant à l'irrigation et à l'alimentation du chantier des puits, celui de Saint Benoit, mesuré jusqu'en 2021 par jaugeage au remplissage du bassin, puis à partir de cette date par un compteur volumétrique.

Deux sources servant à l'irrigation des prés sont également mesurées, pour lesquelles le débit est jaugé au seau et au chronomètre.

Depuis le mois d'août 2022, tous les captages AEP d'Avrieux situés en rive gauche de l'Arc ont réintégré, à la demande de la commune, le réseau de suivi hydrologique. Les quatre forages prescrits et suivis mensuellement sont tous situés sur le versant adret. Le suivi de ces ouvrages profonds concerne l'évolution du niveau d'eau uniquement.

M. le Maire est destinataire des informations et des données des relevés mensuels et hebdomadaires. Ces relevés sont effectués par la société Géo Tech, assistée par le responsable des services techniques de la commune.

9° - Affaires juridiques

9.1 Dossier aménagement rue du Cruet

M. le Maire fait le point sur ce dossier.

9.2 Régularisation emprise terrain communal

M. le Maire présente au Conseil les difficultés liées à la régularisation d'une emprise privée sur une parcelle communale.

10° - Travaux

10.1 Place du presbytère

M. le Maire fait un point sur les travaux en cours au niveau de la place du presbytère et notamment du mur de soutènement.

10.2 Chapelle Saint Benoit

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours à la Chapelle Saint Benoit. Un bilan financier provisoire est présenté.

11° - Divers

- Fête des voisins (02/09/2023)

M. le Maire et le Conseil municipal vous proposent de se retrouver le 02/09/2023 au stade d'Avrieux et en cas de mauvais temps, un repli est prévu à la salle polyvalente.

- Concert Orchestre des Pays de Savoie

M. le Maire informe le Conseil qu'une proposition de l'Orchestre des Pays de Savoie a été faite pour se produire à Avrieux à l'automne prochain, pour un montant de 2 000 € HT.

Les élus valident le principe de faire venir l'Orchestre des Pays de Savoie pour se produire à Avrieux.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21H15.

Le Maire
Jean-Marc BUTTARD
BUTTARD

Le secrétaire de séance
Mellissa GUIGUET

